

COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

N° 96/21 /CRP/MINESEC DU 03 AOUT 2021

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES INFORME LA COMMUNAUTE EDUCATIVE QUE LE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS EXIGIBLES ET DES FRAIS DES EXAMENS OFFICIELS POUR LE COMPTE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2021/2022 DEBUTE LE LUNDI, 09 AOUT 2021 SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL. LES FRAIS A PAYER SONT LES SUIVANTS :

1. TOUTES LES CONTRIBUTIONS EXIGIBLES ;
2. LES FRAIS DES EXAMENS ET CONCOURS ORGANISES PAR LA DIRECTION DES EXAMENS, DES CONCOURS ET DE LA CERTIFICATION (DECC) UNIQUEMENT.

LES PARENTS, LES TUTEURS ET LES ELEVES DEVRONT PAYER LESDITES CONTRIBUTIONS PAR VOIE ELECTRONIQUE A TRAVERS UN OPERATEUR DE LEUR CHOIX. IL S'AGIT DE :

- CAMEROON POSTAL SERVICES (CAMPOST) ;
- EXPRESS UNION ;
- MTN CAMEROON ;
- ORANGE CAMEROUN ;
- AFRILAND FIRST BANK ;
- ECOBANK.

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,



Nalova Lyonga Ph. D